RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025 - 055

PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MADAME VÉRONIQUE CARRÉ, 7e ADJOINTE AU MAIRE DÉLÉGUÉE AUX FINANCES, AU PERSONNEL COMMUNAL ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DU 18 AOÛT AU 24 AOÛT 2025 INCLUS

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-17 et suivants,

Vu la délibération n° 30-2020-JU01 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant élection du maire,

Vu la délibération n° 32-2020-JU03 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, issu du conseil municipal réuni en séance publique le 25 mai 2020, constatant la désignation et l'installation de Madame Véronique CARRÉ, 9e adjointe au Maire,

Vu l'arrêté n° 2025-031 du 11 avril 2025 portant délégation de fonction et de signature à Madame Véronique CARRÉ, adjointe au Maire déléguée aux Finances, au Personnel communal et à l'Egalité entre les femmes et les hommes,

Vu le tableau du conseil municipal certifié par le maire en date du 23 mai 2025,

Considérant que Madame Véronique CARRÉ a depuis l'élection des adjoints au maire, lors de la séance du conseil municipal en date du 25 mai 2020, pris place au 7e rang des adjoints au maire ;

Considérant que Madame le Maire sera absente du 1er août 2025 au 31 août 2025 inclus ;

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint ou un conseiller municipal en respectant l'ordre du tableau ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
095-219506078 - 20250716-2025-055-AR

Réception en sous-préfecture le : 17/7/2025

Publication le : 18 JUIL. 2025

Notification le :

Registre des arrêtés du Maire de la ville de Taverny

Considérant l'ordre du tableau du conseil municipal certifié par le maire en date du 23 mai 2025 ;

Considérant que les Adjoints au Maire, qui précèdent Madame Véronique CARRÉ, dans l'ordre du tableau du conseil municipal, sont également absents ;

ARRÊTE

Article 1er :
Madame Véronique CARRÉ, 7e adjointe au Maire, déléguée aux Finances, au Personnel communal et à l'Égalité entre les femmes et les hommes, remplace provisoirement Madame le Maire dans la plénitude de ses fonctions pour la période du 18 août 2025 au 24 août 2025 inclus.

Il est également donné délégation temporaire de signature à Madame Véronique CARRÉ, 7e adjointe au Maire, déléguée aux Finances, au Personnel communal et à l'Égalité entre les femmes et les hommes, sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire aux dates ci-avant indiquées.

Article 2 :
Madame le Maire et le directeur général des services sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 :
Le présent arrêté sera publié, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune et inscrit au registre des arrêtés du Maire dont ampliations seront transmises au Représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

Le présent arrêté sera également notifié à Madame Véronique CARRÉ, 7e adjointe au Maire, déléguée aux Finances, au Personnel communal et à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Article 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la commune, disponible à l'adresse suivante : https://www.ville-taverny.fr.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Fait à Taverny, le 16 Juillet 2025

Le Maire,

COMMUNE DE TAVERNY (95150) 014

Florence PORTELLI